

Pourquoi y a-t-il des limitations dans la formation continue ?

Pas de crédits « perdus » en cas de limitations

Indépendamment du taux d'occupation, l'obligation de formation continue des médecins porte sur 80 heures par an, dont

- 50 crédits de formation continue vérifiable et structurée, dont au moins 25 crédits de formation essentielle spécifique et jusqu'à 25 crédits de formation élargie
- 30 crédits d'étude personnelle portant sur des domaines librement choisis (l'étude personnelle ne doit pas être attestée)

Le programme de formation continue de la Société Suisse de Médecine Interne Générale propose de nombreuses méthodes de formation continue, reconnues automatiquement ou sur demande, auxquelles s'appliquent des limitations (chiffres 3.2.2 et 3.2.3). En d'autres termes, elles ne peuvent être prises en compte au titre de formation continue essentielle que jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures ou de crédits (par année ou par période de trois ans). Les crédits de formation continue allant au-delà de cette limite peuvent être considérés comme crédits élargis. Cela signifie par exemple qu'en cas de limitation de la catégorie « E-Learnings » ou « Cercles de qualité » en plus des 8 crédits de formation continue essentielle pris en compte, 25 crédits élargis par an sous forme d'heures de formation continue peuvent être obtenus et pris en compte. Pour les formations continues en live-stream, en plus des 12 crédits de formation continue essentielle pris en compte, 25 crédits élargis par an sous forme d'heures de formation continue peuvent être obtenus et pris en compte. Ainsi, 37 crédits sur 50 peuvent être obtenus chaque année avec des formations continues en live-stream.

Diversification du portefeuille de formation continue

Il ne s'agit en aucun cas de harceler les médecins avec les limitations en matière de formation continue, ni de remettre en question la qualité des formations continues concernées. L'un des objectifs fondamentaux du programme de formation continue est d'inciter le plus grand nombre possible de spécialistes à participer activement à un maximum de domaines thématiques et de types de manifestations et à rester aussi diversifiés que possible. En tant que généralistes, nous devons continuer à nous efforcer de diversifier le portefeuille de la formation continue. Même avec les limitations en vigueur, vous disposez, en tant que médecin spécialiste MIG, d'une grande liberté quant aux activités de formation continue auxquelles vous choisissez de participer.

Importance des échanges et du réseautage personnels, également dans le cadre de la formation

La SSMIG tient à promouvoir également l'interactivité de ses membres. L'échange interrégional n'est pas seulement important et digne d'être encouragé dans le domaine des formations continues et il ne s'agit pas d'inciter uniquement les confrères de régions un peu isolées à cultiver une variance interpersonnelle en suivant d'autres types et formes de formation continue.

Le diplôme de formation continue est toujours valable trois ans, ce qui signifie que les activités de formation continue accomplies sont saisies sur une **période de trois ans**. Pendant ces trois années, le nombre de crédits par an peut varier à volonté. La **total des crédits pour l'ensemble des trois ans** est déterminante.

Compte tenu de ces réglementations, il devrait être tout à fait possible de satisfaire à l'obligation de formation continue des médecins tout en conservant une marge de manœuvre aussi large que possible pour les préférences personnelles. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et de nouvelles connaissances intéressantes, qui enrichiront votre pratique quotidienne dans votre cabinet médical et l'amélioreront qualitativement en faveur des patientes et patients.

23 novembre 2023

D^r Donato Tronolone

Président de la Commission de formation continue, membre du comité